



DEL 24-002

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 22 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

L'an deux mille vingt quatre

Le six février à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire,

PRESENTS (18) : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Sylvie LAUTRU, Alain GUICHET, Stéphane DALIVOUST, Angélique PLANCHETTE, Sylvain BACHELEY, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Denis MINIER, Delphine FOUQUET, Maryse BAYBAY, Fanny PIRA.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 13 février 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 22 janvier 2024

EXCUSES (8) : Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENT : Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : BUDGET PRIMITIF VILLE 2024

Rapporteur : Madame le Maire, Fanny PIRA.

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 19 décembre 2023,

A la suite du débat d'orientation budgétaire organisé lors du conseil municipal du 19 décembre dernier, il est proposé au conseil municipal d'adopter le BP 2024 de la commune sur la base des éléments décrits ci-après. Il convient de préciser que ce Budget Primitif est établi sans intégrer le résultat de l'exercice 2023 qui ne pourra être travaillé par les services qu'à partir de la fin du mois de janvier 2024, après la clôture des dépenses de fonctionnement pour 2023.

Cet exercice marque le passage à la norme comptable M57, en remplacement de la norme M14 qui s'appliquait jusqu'à alors aux communes.

Cette évolution induit un changement de numérotation de certains comptes comptables par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, le budget de fonctionnement est en hausse à 4 181 469,56 € contre 3 703 881,81 euros au BP 2023 et 3 976 664,15 € au BS 2023.

Cette hausse s'explique par l'évolution des coûts d'énergie et de l'augmentation des charges de personnel, mais également par la prise en compte des besoins d'investissement de la commune pour l'année 2024, puisque le virement à la section d'investissement passe de 35 237,37 euros à 312 265,94 euros. Ce virement à la section d'investissement est pour une large part « alimenté » par la perspective de cession de la MDJ, estimée à 130 000 euros.

Il convient également de prendre en compte des dépenses contraintes telles que la pénalité relative à l'application de la loi SRU (- de 20 % de logements sociaux) à hauteur de 24 500 euros pour 2024. La commune entend valoriser la cession à titre symbolique de terrains et de la loge du gardien de l'ancien site GFL à Mancelle d'Habitation, afin de ne plus être redevable de cette pénalité dès 2025.



DEL 24-002

En investissement, le budget 2024 s'établit à 1 532 330,70 €, soit :

- 1 319 060 euros de dépenses d'équipement (soit 1 106 000 € au titre des immobilisations en cours, 191 670 € au titre des immobilisations corporelles et 21 390 € au titre des immobilisations corporelles),
- 212 757,89 euros de remboursement du capital des emprunts,
- 512,81 euros d'opérations d'ordre.

Pour la première fois, en lien avec le passage à la nomenclature comptable M57, la commune va voter des crédits d'investissement dans le cadre d'Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiement pour la réhabilitation des vestiaires du complexe sportif de l'Ormeau.

Ce projet étant conduit sur deux exercices comptables (2024 et 2025), un programme de 1.300.000 euros sera proposé au vote lors du présent conseil municipal, ainsi que des crédits de paiement de 600.000 euros pour 2024. Des crédits de paiement pour 700 000 euros seront ensuite votés en 2025 pour solder l'opération.

Par ailleurs, en application de la loi de Finances pour 2024 qui vise à rendre obligatoire les budgets dits « verts » pour les communes de plus de 3.500 habitants, il est proposé, dès le BP 2024, d'identifier l'impact écologique des investissements programmés, à travers trois logos (VERT = impact positif sur la transition écologique, GRIS = impact neutre sur la transition écologique et ROUGE = impact négatif sur la transition écologique), ainsi que quelques indications sur les gains en TeCO2 obtenus grâce à ces projets.

Cette démarche constitue une première étape de la structuration d'une démarche de « budget vert » au sein de la commune.

En fonction du résultat de l'exercice 2023, constaté à l'issue du vote du compte administratif et du compte de gestion en avril 2024, des dépenses d'investissement supplémentaires pourraient être intégrées suivant les besoins.

Le Budget Primitif proposé ci-dessous s'appuie sur les orientations budgétaires présentées le 19 décembre 2023.

Fonctionnement :

- **Continuité des activités et services proposés aux yvréens** dans les domaines de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture, du cadre de vie, de la vie associative, soutien au CCAS et au Foyer Logement « Résidence du Parc »...
- **Poursuite des actions nouvelles engagées depuis 2022** : organisation de la journée citoyenne, prestations d'entretien des espaces verts, enseignement musical avec l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt, rencontre avec les entrepreneurs de la commune, entretien des locaux assuré en régie, accueil des collégiens en libre accès à la Ruche après les cours, impact en année pleine de l'ouverture de la Ruche...
- **Impact de l'inflation** : + 10 % des dépenses d'électricité et de gaz pour 2024.

Investissement :

Les principales orientations abordées lors du DOB seront mises en œuvre :

IMMOBILISATIONS EN COURS	
Réfection de la toiture de Champ Manon	500 000 €
Réhabilitation du complexe sportif de l'Ormeau	606 000 €
TOTAL	1 106 000 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Acquisition Logiciel INOE/AIGA (Enfance Jeunesse)	11 000 €
Droits Logiciel Berger Levraut	9 500 €
Logiciel FLUXNET (services techniques)	750 €
Frais d'étude (solde)	140 €
TOTAL	21 390 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
ECOLES	14 500 €
. Renouvellement mobilier d'une classe (Condorcet)	6 000 €
. Remplacement stores (Condorcet)	3 500 €
. PC portable (Condorcet)	1 000 €
. Tableau, vidéoprojecteur, PC (Champ Manon)	4 000 €
PETITE ENFANCE	7 000 €
. Complément chauffage (La Farandole)	7 000 €



DEL 24-002

ENFANCE JEUNESSE	15 810 €
. Aménagement MDJ à la Ruche	10 000 €
. Autolaveuse	4 300 €
. Panier de basket	900 €
. Broyer de documents	210 €
. Double écran PC	400 €
RESTAURATION SCOLAIRE	4 700 €
. Renouvellement tables et chaises	4 300 €
. Ventilateur	300 €
. Centrale vapeur	100 €
MEDIATHEQUE	660 €
. Meuble facile à lire (complément)	660 €
POLICE MUNICIPALE	1 400 €
. Casque intervention	1 400 €
ESPACES VERTS	14 000 €
. Sécurisation Parc Nelson Mandela	5 000 €
. Désherbeur mécanique	3 000 €
. Renouvellement matériel	6 000 €
SERVICES TECHNIQUES	68 000 €
. Remplacement de véhicules (1 utilitaire et 1 camion)	52 000 €
. Contrôles d'accès Mairie/Palestre/Cimetière/Halle de Brou	16 000 €
ADMINISTRATION GENERALE	5 600 €
. Informatique	4 000 €
. Mobilier	1 000 €
. Aspirateurs	600 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	60 000 €
. Remplacement chaudière médiathèque	39 600 €
. Travaux chaufferie MPT	20 400 €
TOTAL	191 670 €

Le budget détaillé ainsi que le diaporama de synthèse figurent en annexes à la présente note de synthèse.

Philippe PAUMIER demande si l'assurance dommage ouvrage perçue pour le sinistre de la toiture de l'école Champ Manon est intégrée dans le BP 2024.

Fanny PIRA indique que cette assurance a été perçue en 2022 et intégrée dans le budget de cet exercice. Cette recette ne peut être intégrée à nouveau dans le budget de cette année.

Mickaël JUIGNE demande quel est l'utilité du casque d'intervention du policier municipal. Il indique que ce dernier est policier municipal et non gendarme ou policier national.

Philippe PAUMIER souhaite avoir l'assurance que le policier municipal n'intervient pas au titre de la gendarmerie nationale, mais qu'il est bien sous les ordres de la commune.

Madame le Maire confirme que le policier municipal de la commune n'intervient que sur le territoire d'Yvré l'Évêque et de Champagné, dans le cadre de la police pluri communale.

DEL 24-002

Au vu de ces éléments, le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2024 de la commune.

VOTE : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 5

Mickaël JUIGNE

Louis MASSARD

Sylvie LAUTRU

Philippe PAUMIER

Jérôme DELISLE

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 13 février 2024.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire

Damienne FLEURY

